

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CITOYENS

RETROUVEZ-NOUS SUR



WWW.ANGVC.FR

Table des matières

- 04** Avant-propos
- 07** Focus sur l'instabilité résidentielle
- 10** Vie de l'association
- 18** La défense des droits
- 27** La promotion de l'accès aux droits
- 33** La lutte contre l'antitsiganisme
- 38** L'ANGVC dans les médias
- 39** Annexes

Avec le soutien financier de :



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



**FONDATION
Abbé Pierre**

**Fondation
de
France**



**Secours
Catholique
Caritas France**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**TERRE
SOLIDAIRE**

Avant-propos

Où-vivre ? Voilà une question qui est au cœur des préoccupations quotidiennes de nombre de “gens du voyage” en France. Traduisant les réalités des discriminations systémiques qui frappent les Voyageurs, cette question guide l’action de l’ANGVC depuis 1997 avec en ligne de mire la préservation de nos cultures et la lutte contre les injustices.

Il faut se souvenir, toujours se souvenir. Qu’il a fallu mener des combats de haute lutte pour parvenir à acquérir une citoyenneté complète en 2017, avec la loi Égalité et Citoyenneté et l’abandon des carnets et livrets de circulation. Que si cette reconnaissance constitue une avancée, les discriminations opposées à ceux que l’on appelle “gens du voyage”, qu’ils soient Voyageurs, Roms, Manouches, Sinté, Gitans ou Yéniches, s’expriment toujours avec autant de décomplexions.

Ces discriminations ont des effets très concrets dans nos vies quotidiennes. S’il ne fallait retenir que quelques indicateurs : **22% des gens du voyage n’ont pas accès à l’eau potable, 48% ont dû renoncer au soin en 2023, près de 75% sont concernés par l’insécurité du logement et l’espérance de vie est inférieure entre 8 et 12 ans à la moyenne nationale***.

L’encadrement de l’accueil et de l’habitat des gens du voyage, qui avait pour objectif de multiplier les lieux d’accueil partout sur le territoire, a contribué à créer un système inique, en particulier pour les plus pauvres. En réduisant les possibilités d’établissement aux seules aires d’accueil dont les autorisations de stationnement sont temporaires, et en ne donnant aucun statut de logement à la caravane, le législateur a créé un modèle public générant une instabilité résidentielle continue.

Notre action a pour objectif de porter un contre-modèle légal, sociétal et urbanistique, où les Voyageurs soient réellement pris en compte. Nous agissons aussi pour que la vie sur le Voyage soit considérée comme un élément d’un patrimoine culturel en commun. Le Voyage et les Voyageurs forment une richesse pour la société.

- Mondeilh A, Brabant G, Haidar S, Saboni L, Ruello M, Lesieur S, et al. Étude épidémiologique sur l’état de santé, le recours aux soins et à la prévention des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine, 2019-2022. Bull Épidémiol Hebd. 2024;(4):58-67. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2024/4/2024_4_1.html

Plus que jamais,
lutter contre
l'antitsiganisme et
pour la
progression des
droits nécessite
d'attirer et de
former nos jeunes.



Le mot de la Présidente

Nelly DEBART

Les champs d'intervention de l'association ne cessent de s'élargir à mesure que nous développons nos capacités d'action. Pour cela nous avons plus que jamais besoin de vos soutiens.

L'ANGVC s'est dotée cette année d'une nouvelle équipe de bénévoles et a embauché une coordinatrice pour répondre à l'accroissement des sollicitations. Nous enregistrons à la permanence téléphonique, une **augmentation de 37% des appels**, soit plus de 2500 appels cette année, ce qui traduit l'ampleur des besoins.

Plus que jamais lutter contre l'antitsiganisme et pour la progression des droits nécessite d'attirer et de former nos jeunes. C'est dans cette perspective que nous proposons cette année, un **projet de lutte contre les discriminations en deux axes**, celles du traitement médiatique et de la mémoire.

Nos moyens d'action

Des Voyageurs au service des Voyageurs

Notre association a été créée en 1997 par des familles de Voyageurs pour répondre aux besoins énormes face à l'exclusion et aux discriminations. 27 ans plus tard les besoins ont évolué mais sont toujours aussi importants. **Défendre les droits des Voyageurs, en promouvoir leur accès et lutter contre l'antitsiganisme, sont les trois missions de l'ANGVC.**



Agir

Conseil et assistance juridiques aux familles
Action en justice
Lutte contre les discriminations



Produire

Production de données
Veille juridique
Publication d'un **guide pratique** pour les Voyageurs



Défendre

Plaidoyer et défense des intérêts des Voyageurs
Représentation(s) des Voyageurs
Défense de nos modes de vie, de nos cultures et de nos mémoires



Dialoguer

Dialogue et négociation avec les pouvoirs publics
Participation aux instances consultatives départementales et nationales

Focus sur : L'instabilité résidentielle

Nos rapports d'activité démontrent années après années un durcissement des conditions de vie des personnes dites « gens du voyage », prises en étau entre un rétrécissement de leurs possibilités de halte légale en aire d'accueil, des difficultés d'accès au logement, et un renfort des mesures répressives et des discours de rejet et de haine.

Cet étau est toujours peu perçu par la société civile, se limitant à un secteur associatif restreint et quelques services centraux et déconcentrés de l'État. Il y a donc urgence à faire que ces situations, telles que celles de l'errance contrainte et du rejet permanent, soient entendues et comprises de tous.

La préoccupation centrale, celle du quotidien de nos adhérents est la suivante : **où vivre ?**

Cette question finit par relever d'une figure rhétorique pour nombre de familles en attente d'une solution pérenne de logement, intégrant leurs modes d'habitat et leur permettant de conserver une forme d'itinérance. Une attente qui peut durer plusieurs décennies pour certaines d'entre elles.

Il faut comprendre le **parcours type** d'une famille de Voyageurs qui cherche à obtenir un terrain familial locatif (TFL) ou un logement adapté (type PLAI).

1- Tout d'abord elle sera invitée à faire sa **demande de logement social** en remplissant le CERFA adéquat et en indiquant ses besoins spécifiques. Elle se heurtera alors à une première barrière, celle des services publics ou d'assistants sociaux qui parfois ne connaissent pas ces procédures.

Une fois cette première barrière franchie, le demandeur devra renouveler le dossier chaque année. Il sera également nécessaire de se faire connaître des élus locaux, du secteur associatif, etc. Avec beaucoup de patience et un peu de chance un logement adapté ou une solution en terrain familial locatif (TFL) pourra être proposée dans les 10 premières années de la demande.



Manifestation en octobre 2023 contre l'expulsion de familles à Nemours (77)

2- La famille restera en attente pendant plusieurs années, le plus souvent dans une ou des aires d'accueil, qui deviendront leurs lieux de vie. Et pourtant ces espaces sont conçus uniquement pour la halte temporaire. **Généralement les aires d'accueil n'acceptent les usagers que 3 mois consécutifs ; il faut ensuite partir et chercher un autre emplacement, quand bien même ces équipements restent en nombre insuffisants.** La famille se heurtera à des difficultés certaines pour trouver une place, mais aussi pour rester sur un territoire. C'est le cas dans certaines collectivités, à l'image d'un EPCI dans l'Ain qui interdit dans ses règlements intérieurs, l'accès à toutes les aires d'accueil de leur territoire pendant 3 mois après un premier séjour de 3 mois. Ainsi un séjour sur l'aire de Meximieux de janvier à mars vous empêchera donc d'accéder aux aires d'Ambérieu ou de Lagnieu d'avril à juillet.

Autrement dit, une interdiction de territoire pure et simple.

L'été la famille se retrouvera confrontée à des **fermetures administratives** pour travaux ou entretien, sans toujours se voir proposer de solution de stationnement temporaire. D'autres pratiques viennent renforcer cette instabilité résidentielle permanente, comme des interdictions de territoire imposées par des personnes publiques, prenant des arrêtés contre les familles ayant connues une installation « illicite » (c'est-à-dire dans le cas d'espèce, d'avoir dépassé l'autorisation de stationnement de 3 mois) ou étant endettées, sur une de leurs aires d'accueil. Par exemple, l'ANGVC a eu a traité des interdictions d'accès à toutes les aires d'accueil d'un même territoire pendant 5 ou 10 années, dans le nord Isère ou en Seine-et-Marne.

Au-delà, **trois parcours type** se dessinent pour ces familles, soit elles enchaînent indéfiniment les séjours sur les aires d'accueil d'un même territoire, soit elles parviennent à s'installer de manière permanente sur une aire où le gestionnaire tolère la pratique, soit enfin, elles plongent dans la **spirale infernale de l'errance contrainte**. Ainsi autour des grandes métropoles des dizaines, voire des centaines de familles errent de parkings, en arrière d'usine, d'expulsion en mises en demeure, d'intervention des forces de l'ordre en pétitions des riverains réclamant leur départ, sans jamais (ou à de rares occasions) qu'aucune solution de stationnement ou d'installation ne leur soit proposé.

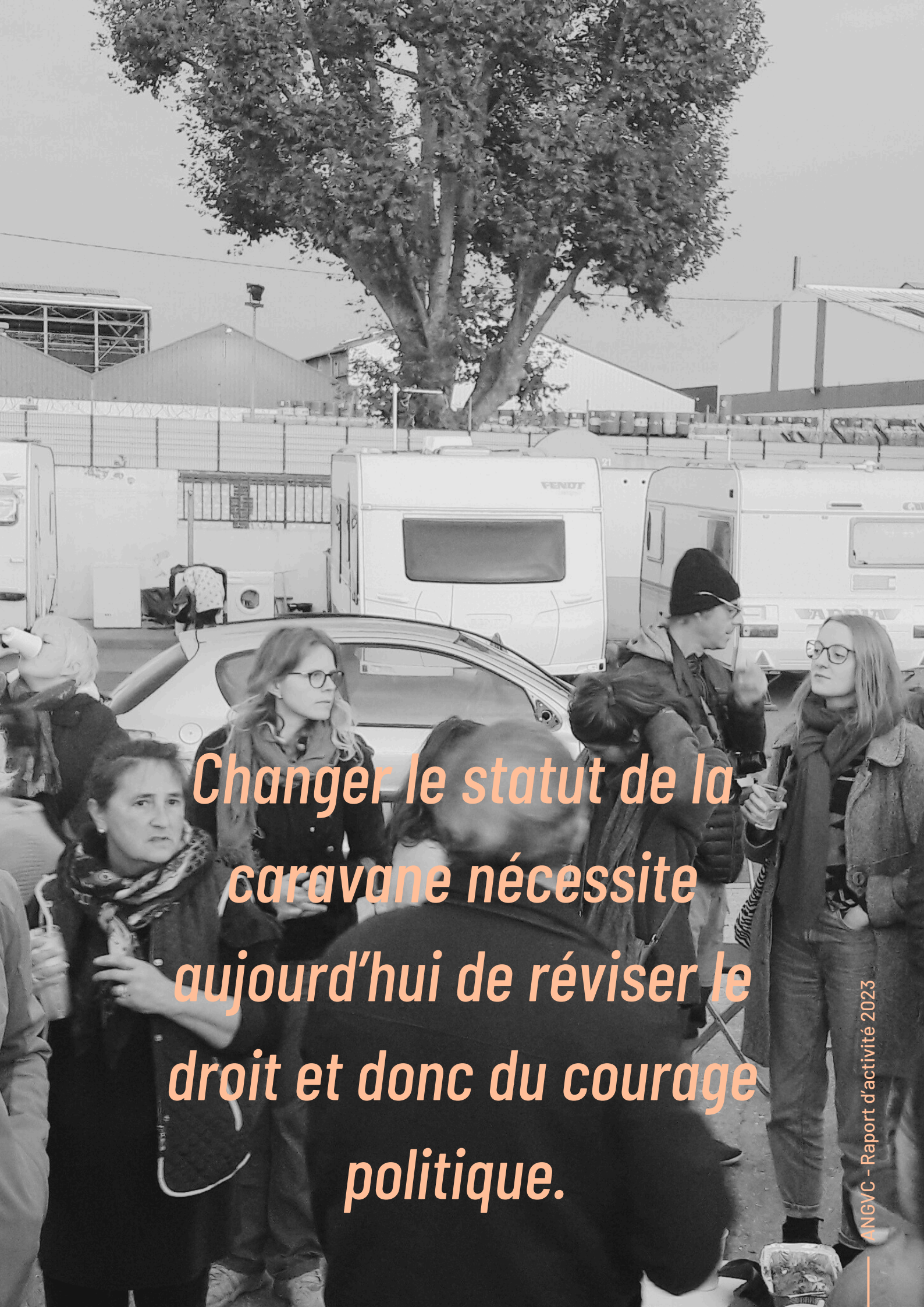
Ainsi autour des grandes métropoles des centaines de familles errent de parkings, en arrière d'usine, d'expulsions en mises en demeure

3- La famille tentera alors d'accéder à la propriété privée. Là aussi de nombreuses barrières s'imposeront. La famille ne devra pas dire qu'elle est des « gens du voyage » au risque de voir une préemption ou un refus de vente s'imposer lors de ses tentatives d'achats. Si elle parvient à échapper à ces entraves elle entrera alors dans une autre phase, celle de l'installation sur son propre terrain. Et là l'équation est quasiment insoluble, en 2013 l'ANGVC avait constaté lors d'une étude que **96% des documents d'urbanisme interdisent de manière absolue et générale le stationnement des résidence mobiles d'habitat permanent sur leurs territoires.**

S'ajoutent à cela les nombreuses prescriptions découlant de la protection de l'environnement ou de la gestion des risques industriels et naturels. Dans les faits aujourd'hui, **trouver un terrain où il est possible de vivre à l'année avec une résidence mobile d'habitat permanent relève du miracle.** Ce qui signifie que les Voyageurs propriétaires vivant en résidence mobile d'habitat permanent sur leurs terrains sont souvent en situation d'instabilité résidentielle.

Cette instabilité résidentielle entraîne des conséquences délétères en matière de santé, d'activité professionnelle, de discours de haine et de scolarisation. Il faut comprendre l'enfer que vivent certaines familles dans ces situations d'errance, enchaînant des expulsions, des déscolarisations, subissant l'hostilité des riverains partout où elles se rendent, suscitant la méfiance des élus et des journaux de presse locale.

Un des leviers identifié pour mettre fin à ces schémas est celui de la reconnaissance de la résidence mobile comme tout ou partie du logement.



*Changer le statut de la
caravane nécessite
aujourd'hui de réviser le
droit et donc du courage
politique.*

Vie de l'association



Le Bureau

L'association est gérée par le Conseil d'administration dont les membres sont élus pour 3 années. Le 23 juin 2023, le CA s'est réuni pour élire Nelly DEBART comme présidente et les membres du bureau exécutif :

Présidente

Nelly DEBART

Vice-Président

Yvan BANNIER

Trésorier

Tony DEBART

Vice-Trésorière

Sarah WINTERSTEIN

Secrétaire

Lucile SCHEID

Vice-secrétaire

Sasha ZANKO



L'Assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenue le 22 Mai 2023 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette assemblée a rassemblé 55 membres présents et représentés et a approuvé le rapport moral présenté par la Présidente, Nelly DEBART, et le rapport financier de l'exercice écoulé par le Trésorier, Tony DEBART (cf. comptes 2023 en annexe). Les échanges ont notamment porté sur la question de la scolarisation et de la mise en place du projet de lutte contre les discriminations.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 16 membres adhérents depuis au moins 1 an à l'ANGVC et élu en Assemblée générale pour 3 ans de mandat.

Comme l'ensemble de nos instances, le Conseil d'administration est paritaire.



Administrateurs

- Yvan BANNIER
- François BEAUFORT
- Vincent BEDON
- Nelly DEBART
- Sylvie DEBART
- Tony DEBART
- Magalie GRIEL
- ALICE JANUEL
- André LUZY
- Lucile SCHEID
- Marguerite SCHIED
- Sandra THEODORE
- Marie WINTERSTEIN
- Sarah WINTERSTEIN
- Tatiana WINTERSTEIN
- Sasha ZANKO

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en visioconférence en 2023 (février, juin et décembre) et une fois en session les 29 et 30 octobre 2023 au Pontet. Cette session annuelle a été l'occasion de travailler autour de l'élaboration d'un plaidoyer commun sur les questions mémorielles et du traitement médiatique des gens du voyage. L'ANGVC s'est fait accompagner à cette occasion par le cabinet CONATUS.

Le Conseil d'administration a par ailleurs permis de prendre des décisions stratégiques concernant l'organisation du travail dans l'association : licenciement de l'assistante juridique pour faute grave en février, embauche de la coordinatrice en octobre, réintégration et augmentation de l'assistant juridique en novembre.

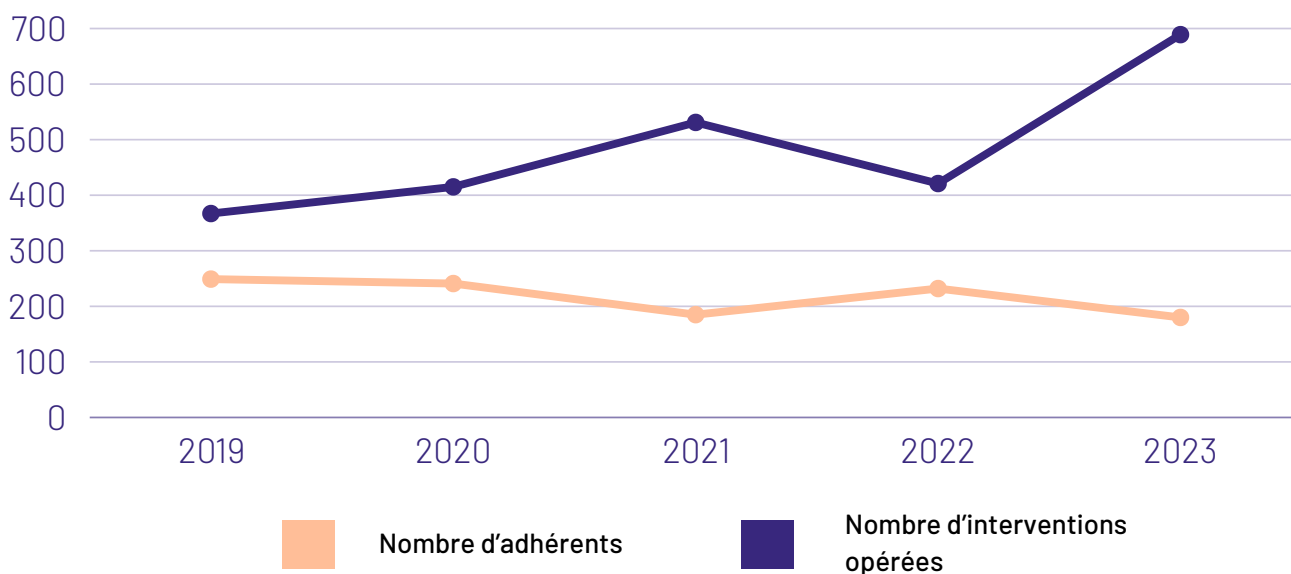
Il a aussi autorisé la Présidente à engager des **procédures judiciaires** contre un député ayant prononcé des propos racistes dans les médias, un maire ayant appelé au signalement des gens du voyage dans son magazine municipale ou encore une procédure administrative contre un règlement intérieur d'aire d'accueil abusif.

Enfin le CA a noté le départ de Michel DEBART, Pierre PERIO et de Ritchy THIBAUT.

Adhérents

Après une hausse en 2022, **le nombre d'adhérents est reparti à la baisse en 2023**. Les raisons sont essentiellement liées à un changement des procédures pour la relève des carnets d'adhésion, envoyés chaque année aux délégués puis demandé en fin d'année. La demande émise par le délégué général n'a pas suffisamment été anticipée et quelques adhésions ont été basculées directement en 2024. Néanmoins la baisse est là et il convient d'en prendre note et d'envisager de développer notre animation associative locale. Par ailleurs, comme cela se fait dans d'autres associations, l'ANGVC pourrait solliciter une adhésion lors de chaque intervention auprès d'un tiers pour les familles. Cependant il reste difficile de demander une participation, même de 15€ (prix de l'adhésion pour un an) à des personnes particulièrement précaires.

Le nombre d'adhérents en baisse illustre un **paradoxe**, là où les sollicitations à la permanence juridique n'ont jamais été aussi fortes. L'ANGVC doit repenser ce rapport à l'adhérent, en plus de l'aller-vers, la question du suivi et du lien entre adhérents et délégués locaux se pose. En réaction l'ANGVC a lancé une nouvelle newsletter mensuelle, ainsi que des appels aux adhésions plus fréquents.



Le bénévolat

Le travail bénévole, dont le mode de calcul a évolué l'an dernier - l'estimation du temps que dégagent l'ensemble des administrateurs au service de l'association a été prise en compte - a progressé en 2023, passant de 304 heures à 391 heures, une forte progression expliquée par la présence à partir de mars de nouveaux bénévoles au siège et à distance qui sont venus en appui du délégué général pour la réorganisation du siège à Saint-Ouen et le travail administratif.

L'équipe de coordination

Le délégué général



William Acker est le nouveau délégué général de l'ANGVC. Juriste issu des communautés dites du Voyage, il milite depuis plusieurs années pour les droits des Voyageurs et contre les discriminations antitsiganes.

Il assure le rôle de coordination et d'animation de la communication entre le siège social, le Conseil d'administration, le Bureau et initie les actions de l'association auprès des familles. Il veille à la mise en action des résolutions adoptées par le CA.

Au service de l'association, il est force de propositions pour la réflexion des dirigeants et leur soumet certains des avis à adopter, notamment sur l'engagement des recours juridiques au nom de l'association.

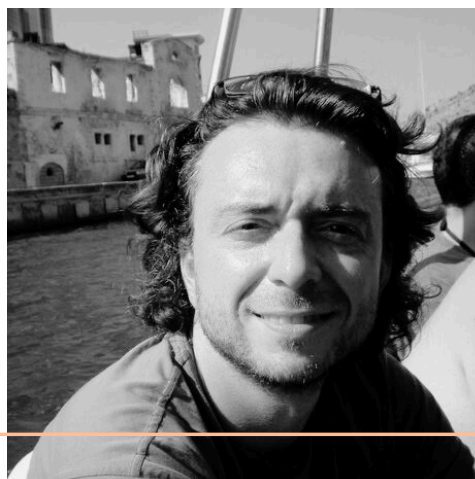
Il travaille en étroite collaboration avec la présidence de l'association et assure un rôle de coordination de l'équipe salariée.

La coordinatrice



Marie Aguetant a rejoint l'ANGVC en octobre 2023. Ancienne de Solidarité Sida, elle a d'abord travaillé avec l'association en tant que bénévole. Ses valeurs et son intérêt pour la défense des droits des Voyageurs collaient parfaitement à notre recherche. Marie est en charge de la mise en œuvre des projets de lutte contre les discriminations et de la coordination des bénévoles.

L'assistant juridique



Yanaël Karsenty est assistant juridique au service de l'association depuis près de 15 ans. Il est en charge de l'accompagnement juridique des familles et de la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par le CA en matière de contentieux.

L'ANGVC en région

Un certain nombre de Voyageurs, parmi les adhérents, est mobilisé dans des associations à vocation locale ou régionale pour la défense et le soutien des gens du voyage. Certains tentent de s'organiser au sein de groupes locaux de l'ANGVC. Les administrateurs souhaiteraient que certains parmi les responsables d'antennes ou d'associations locales, s'investissent également à leurs côtés et/ ou participent aux sessions annuelles de sensibilisation des délégués.

Dans le cadre du projet de développement stratégique de l'association, la question de l'animation du réseau et de la dynamique de proximité de l'association figurent comme des objectifs essentiels.

ANGVC en Ile-de-France

Principalement en Seine-et-Marne, l'ANGVC est représentée par deux figures, Françoise Gaspard et Jean Charles Cannard. L'ANGVC travaille aussi en lien avec l'ADVOG dans le 95

Confluences nomades

Allié précieux dans l'Yonne, Monique Geoffroy-Lamour intervient fréquemment auprès des Voyageurs et sollicite l'ANGVC lorsque cela est nécessaire

L'ANGVC dans le Puy-de-Dôme

L'ANGVC travaille en lien étroit avec l'APGVA et notamment Patrice Pons. L'aumônerie locale reste également proche de l'ANGVC.

ANGVC en Bretagne

Dans le 22 Yvan Bannier et Magalie Griel sont les délégués locaux. Dans le 29 William Acker assure un relai auprès des familles.

ANGVC dans le Maine et Loire

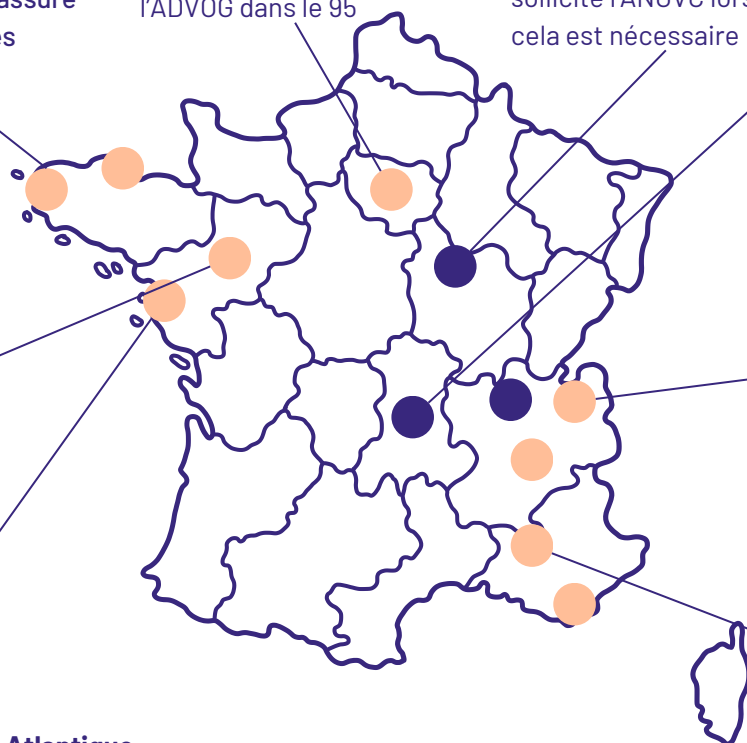
Après des années de travail en commun l'antenne du 49 a été dissoute fin 2023. Son président, Philip Robin reste néanmoins un interlocuteur incontournable dans la région

ANGVC dans la Loire-Atlantique

L'ADGVC44 permet aux familles de Loire Atlantique de bénéficier d'une solide expertise et d'un accompagnement local, notamment grâce à l'appui de Christophe Sauvé, ancien président de l'ANGVC et particulièrement écouté dans le département.

L'ADGVC 44 poursuit son engagement auprès des familles :

- par le suivi des dossiers habitat, notamment des terrains familiaux aménagés, et les questions d'urbanisme
- Par la médiation avec les collectivités et les institutions, en collaboration étroite avec l'association "Les forges"
- Par le partenariat et la mobilisation de réseaux d'autres organisations



La situation financière

L'Assemblée générale du 22 mai a validé les comptes et le bilan de l'exercice 2022 (cf. annexe) qui s'est soldé par un résultat en déficit de 2090 euros en raison du départ en retraite du délégué général.

L'ANGVC a réussi à maintenir le cap malgré un retrait d'un de ses soutiens historiques (le CCFD) en 2023 (-50% de la subvention) puis en 2024. Ce retrait de 10 000€ est dû à une redéfinition de leurs objectifs internes et impacte durement notre structure déjà faiblement dotée. C'est un nouveau soutien de la Fondation de France à hauteur de 30 000€ par an de 2023 à 2026, ainsi qu'une progression sur les prestations facturées par l'association (colloque, interventions, etc.) qui ont permis de finir l'année 2023 avec une situation excédentaire de 23 219 €.

Cependant on retrouve toujours les faiblesses de notre structure de financement, dépendant à près de 91% des subventions (même si cela est en légère baisse). Ce qui nous fragilise d'ailleurs dans la période de passage entre deux exercices où notre trésorerie est à bas niveau. L'ANGVC ne parvient pas à mobiliser encore suffisamment de ressources propres, il y a donc une marge de progression importante sur les adhésions, les dons et les prestations.

Enfin rappelons que l'année 2023 a été marquée par le changement de délégué général et donc le départ en retraite de l'ancien, dont le versement des indemnités a été échelonné tout au long de l'année 2023, ce qui représente une somme de 6 000€.

Ventilation des produits et charges en 2023

PRODUITS

Cotisations : 2 095€

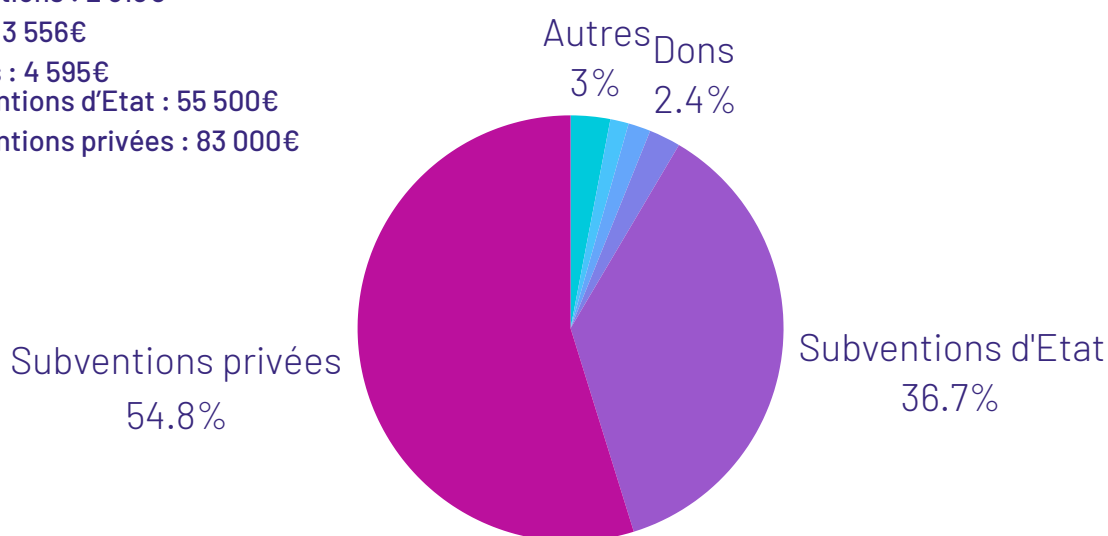
Prestations : 2 518€

Dons : 3 556€

Autres : 4 595€

Subventions d'Etat : 55 500€

Subventions privées : 83 000€

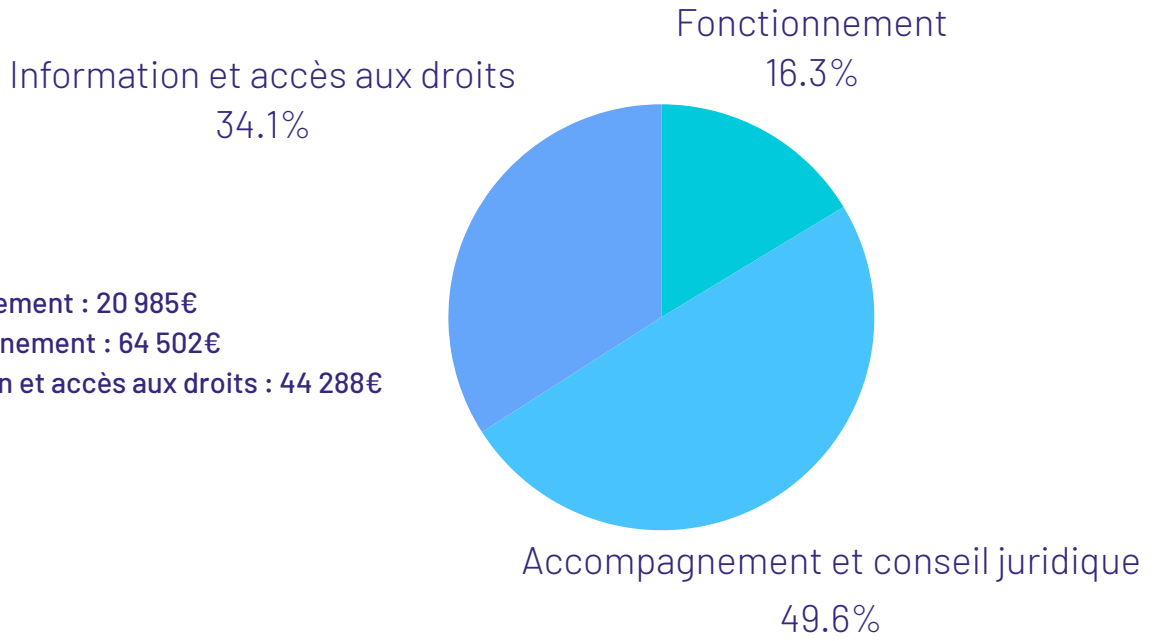


CHARGES

Fonctionnement : 20 985€

Accompagnement : 64 502€

Information et accès aux droits : 44 288€



Voyageurs

=

Citoyens

à part

entière !

La défense des droits

C'est la dimension fondatrice de l'action de l'ANGVC depuis sa création

L'activité de l'association reflète fidèlement les difficultés quotidiennes et, dans de nombreux cas, les situations de vie familiale, indécentes et injustes que vivent les Voyageurs et pour laquelle nous tentons d'apporter des solutions

01 Une permanence au service des Voyageurs

L'équipe de coordination et les bénévoles se relayent pour faire vivre cette permanence quotidienne d'écoute et de conseil aux Voyageurs.

02 Défendre le droit de stationner

Près de 11% de nos interventions concernent le stationnement en 2023.

03 Défendre le droit d'habiter

Nous persistons à penser que les difficultés observées ne seront pas levées avant longtemps et que des tensions persisteront sur les territoires tant qu'une prise en compte effective de ces besoins ne sera pas opérée par les collectivités.

04 Défendre le droit au raccordement

La décence et la dignité de leur vie familiale pour les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, constituent des droits protecteurs qui rencontrent les pires difficultés à être pris en compte lors d'une demande de raccordement sur un terrain privé

01 - Une permanence au service des Voyageurs

L'instabilité résidentielle reste la première raison des appels reçus à la permanence de l'ANGVC, trois types de situations sont principalement rencontrées :

- Des difficultés liées au stationnement sur une aire d'accueil ;
- Le stationnement des familles hors des aires d'accueil
- Les entraves en matière d'urbanisme ou d'habitat, pour ceux qui deviennent ou sont déjà propriétaires d'un terrain.

Problématique	Nombre de familles		Interventions opérées	
	2022	2023	2022	2023
Stationnement	193	224	53	74
Circulation et assurances	10	24	8	12
Urbanisme et Habitat	170	268	117	202
Raccordement EDF/Eau	68	121	110	132
Gestion des aires	106	205	60	180
Etude des documents d'urbanisme	9	32	16	41
Scolarisation	15	78	27	39
Divers	55	45	140	126
Total	546	814/990 *	391	689

Des difficultés en expansion

Scolarisation, une augmentation des refus

Cependant nous avons vu certains sujets progresser sensiblement en 2023, c'est le cas de l'accès à l'école et notamment de l'accès à l'instruction en famille, avec des dossiers qui sont de plus en plus systématiquement refusés au motif que les parents ne justifieraient pas suffisamment de leur mobilité.

Depuis 2021 et la loi confortant le respect des principes de la République, les procédures pour accéder à l'IEF pour les familles itinérantes se sont complexifiées. Les familles qui habituellement déclarait leur itinérance doivent maintenant prouver une itinérance à venir pour l'année scolaire suivante, sur la base de leur itinérance passée. Ces preuves d'itinérance sont parfois difficiles à apporter, et les académies ne publie aucune liste exhaustive de documents à fournir. Si bien que les pratiques varient considérablement d'une académie à l'autre.

Les refus de scolarisation, d'accueil ou d'inscription d'enfants à l'école en raison notamment de la situation d'installation illicite des parents sont encore courants. L'association contacte fréquemment des DASEN pour solutionner ces difficultés.

L'errance contrainte

De nombreuses familles nous sollicitent lorsqu'elles se trouvent en situation d'errance contrainte, nos modalités d'action restent très limitées. Nous conseillons à ces familles de se prémunir au maximum pour démontrer que ces situations d'installations illicites continuent sont le résultat d'un manque d'offre d'accueil et d'habitat structurel notamment autour des grandes métropoles. Cependant les délais de contestation des procédures d'expulsion ne permettent pas réellement aux familles de se défendre, car bien souvent inférieurs à 24h.

La situation est dramatique pour nombre de ménages, en particulier pour les mères isolées. Trop souvent les collectivités et assistants sociaux nous renvoient vers les possibilités de solidarités intra familiales qui existeraient dans « la communauté des gens du voyage », cependant cette vision essentialisante ne résiste pas aux réalités de terrains, de nombreuses mères isolées, dans une très grande précarité et parfois en rupture familiale se trouve dans des situations d'errance dramatiques. Coupure des fluides en hiver, impossibilité de se chauffer, de se laver, et spirale de la déscolarisation pour les enfants qui est un pendant de toute expulsion. L'observatoire des expulsions des lieux de vie informels avance qu'en moyenne, pour une expulsion c'est 6 mois de déscolarisation qui suit pour les enfants. Et c'est aussi ce que nous constatons sur le terrains. L'ANGVC est donc fréquemment amené à entrer dans une phase de négociation avec des collectivités locales qui ont souvent le droit de leur côté et des familles dans une très grande précarité et avec d'énormes difficultés pour se défendre ou faire valoir leurs droits.

Hausse des sollicitations dues aux tarifications de l'électricité sur les aires d'accueil

L'ANGVC a été fortement sollicité en 2023 par des familles ne parvenant plus à régler leurs factures d'électricité et d'eau sur les aires d'accueil. Avec l'explosion des tarifs, des augmentations de plus de 300% ont été constatées dans certaines collectivités (comme par exemple dans les aires d'accueil de la Métropole Aix Marseille) avec des conséquences immédiates, les familles ne pouvant faire face à ces augmentations se sont retrouvé à quitter les aires d'accueil et s'installer illicitement.

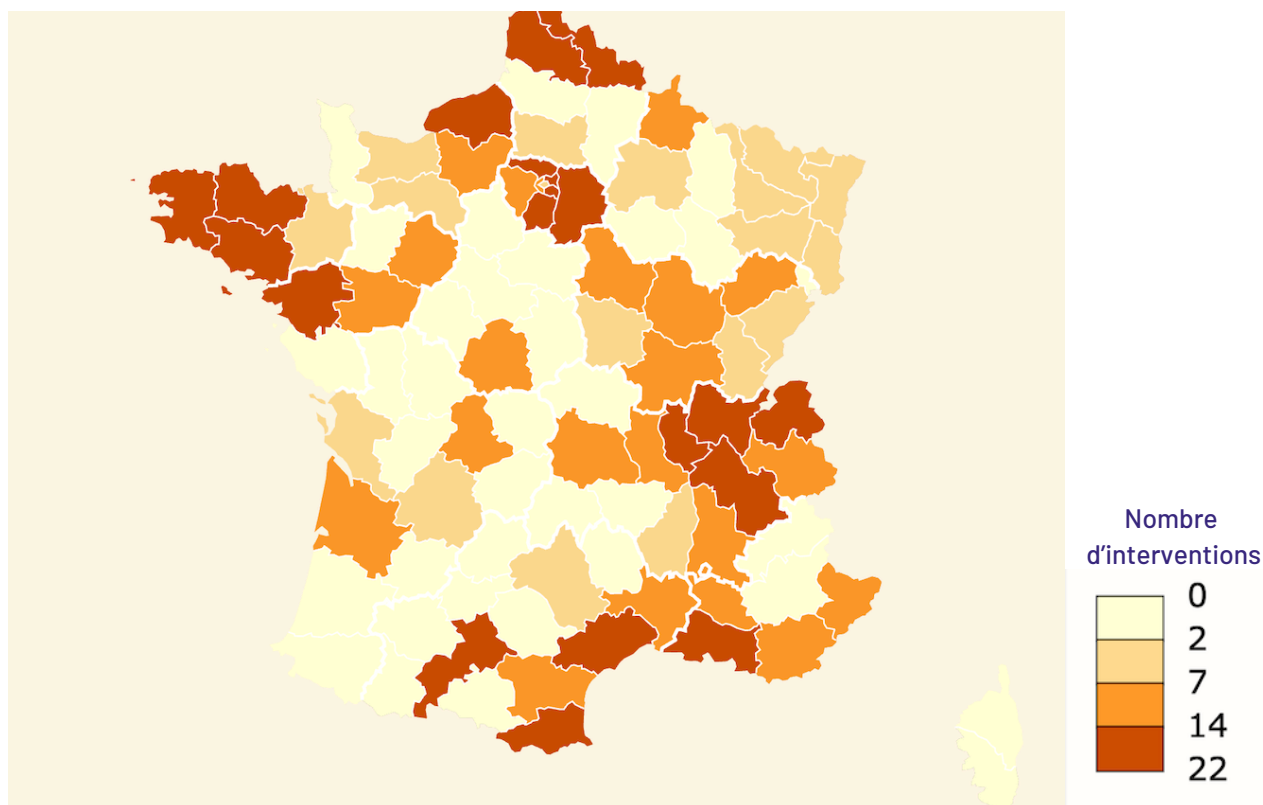
Notre association est particulièrement critique à l'égard des systèmes de prépaiement des fluides qui existent sur les aires et coupent de manière automatique l'arrivée des fluides dès lors que l'utilisateur arrive au bout de son crédit de consommation. Ce système qui se développe sur la majorité des aires d'accueil et est vendu par quelques sociétés par ailleurs gestionnaires d'aires d'accueil, nous inquiète en ce qu'il instaure une forme de discrimination dans l'accès à l'énergie entre les usagers d'aires d'accueil et les autres citoyens.



WWW.ANGVC.FR

*Campagne de recrutement des bénévoles sur
les réseaux sociaux en décembre 2023*

Répartition de nos interventions en 2023



Une permanence au service des familles

La permanence de l'ANGVC s'est vu considérablement renforcée à partir de la fin 2023 grâce notamment au soutien de la fondation de France, désormais trois salariés interviennent sur celle-ci et plusieurs bénévoles prêtent main forte. Cette permanence d'écoute est reliée à un pôle juridique qui intervient dans l'accompagnement des familles face aux entraves juridiques, mais aussi dans la phase pré-contentieux, en établissant une stratégie et en mettant en lien avec des avocats.

La permanence est désormais assurée depuis le siège de l'association, mais également à distance avec un nouveau dispositif de téléphonie qui permet désormais un numéro unique pour plusieurs opérateurs. Notre permanence est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 13h.

En 2023, l'association a reçu près de 2500 appels provenant de 914 familles et ayant suscité 689 interventions (écrite, coup de téléphone, accompagnement au recours, aide à la rédaction de courrier, etc). L'augmentation est substantielle, environs 37% de plus que l'an passé. Cela s'explique par plusieurs facteurs, notamment une communication digitale accrue et l'arrivée d'un nouveau délégué général bien identifié dans le milieu Voyageur.

La répartition des interventions offre également davantage de précision sur la localisation de nos bénéficiaires, avec des évolutions significatives dans des territoires d'où nous recevions habituellement peu d'appels, c'est par exemple le cas de l'est de la France. Le déplacement à plusieurs reprises du délégué général dans les Vosges ou dans le Haut-Rhin ont permis une meilleure identification de l'ANGVC auprès des acteurs locaux. D'autres signaux nous permettent de comprendre l'affluence d'appel, notamment des sollicitations provenant d'associations départementales de travailleurs sociaux qui interviennent auprès des Voyageurs. Le mot semble s'être passé puisque de plus en plus de personnes nous contactent sur recommandation de ces associations.

L'ANGVC développe une expertise juridique reconnue, si bien que certaines associations nous contactent pour organiser des permanences juridiques. Ainsi, nous intervenons depuis fin 2023 auprès de l'APMV, 2 heures tous les 15 jours pour répondre aux problèmes juridiques de leurs bénéficiaires. Cette activité constitue une potentielle source de fonds propres pour l'association et contribue à son équilibre budgétaire. Il faut donc parvenir à trouver un équilibre entre le temps qu'il est possible d'allouer à d'autres partenaires et le temps nécessaire pour faire fonctionner la permanence. C'est dans cet objectif que l'association forme de nouveaux bénévoles pour assurer une première écoute auprès des personnes.

Cette année, quatre procédures ont été engagées et/ou les recours rédigés au nom des familles par le juriste, notamment en matière d'accès au raccordement à l'électricité. Il faut y ajouter deux saisines judiciaires en matière d'incitation à la haine et une saisine du Défenseur des droits sur les décisions inéquitables de collectivités prises pour entraver l'accès au droit commun des familles de Voyageurs. En l'occurrence, en matière d'application du tarif des cantines scolaires et contre des actes discriminants, comme la publication dans un magazine municipal d'un appel au signalement de toute personne suspectée d'appartenir à la communauté des gens du voyage, accompagnée d'une caricature raciste.

L'association est également intervenue à 6 reprises au cours de l'année 2023 pour faire retirer des panneaux d'interdiction aux gens du voyage. Chacune de nos interventions auprès des collectivités se sont soldées par un retrait du panneau.

Enfin l'association a introduit un recours collectif avec l'ODCI et l'ASNIT, par l'intermédiaire de l'ERRC, devant le conseil économique et social européen contre le dispositif des amendes forfaitaires délictuelles ciblant spécifiquement les installations illicites sur terrain d'autrui.

02- Défendre le droit de stationner

A l'exclusion des difficultés rencontrées par certains gestionnaires d'aires d'accueil, près de 11% de nos interventions concernent le stationnement en 2023.

Le nombre de places d'accueil disponibles a sans doute atteint son niveau plafond sur l'ensemble du territoire. Niveau qui, du fait des fermetures de sites (aucune donnée statistique connue), du dévoiement de nombreux terrains à des familles sédentaires et de la conversion d'aires d'accueil en "terrains de sédentarisation" ou en "terrains familiaux", est sensiblement réduit. Cela contraint donc des familles de voyageurs à ne pouvoir stationner faute de places disponibles. D'autant que le coût, jugé souvent trop onéreux au regard de la qualité des installations et des moyens des usagers, et les "villes bloquées", où l'aire n'offre plus d'opportunité de passage aux familles parce qu'occupée à l'année par les mêmes résidents, contraignent de plus en plus certaines familles à s'installer sans autorisation où elles peuvent, subissant de fortes pressions (amendes, poursuites judiciaires, etc) autant de devoir repartir en errance. La mise en œuvre expérimentale depuis octobre 2021 de l'application d'une amende forfaitaire délictuelle fragilise particulièrement ces familles. C'est la raison pour laquelle l'ANGVC plaide depuis plusieurs années pour l'application d'un "droit au stationnement opposable", dont le principe de garantie par l'Etat pourrait être inspiré de celui du droit au logement. Cela ne viendrait que conforter la jurisprudence du Conseil d'Etat de 1983 (Lille c/ Ackerman), autorisant la halte sur l'ensemble du territoire, que tous les pouvoirs publics confondus cherchent à rendre caduque. L'affirmation de ce droit, s'ajoutant au pouvoir "oublié" de substitution des préfets pour contraindre les collectivités à remplir leurs obligations, prendrait une forte dimension symbolique là où les collectivités sont défailtantes.

96 familles séjournant sur les aires nous ont fait remonter également de fréquentes tensions avec les gestionnaires en cas de difficultés économiques passagères. Dans ce contexte, la gestion des aires d'accueil, surtout lorsqu'elle est exercée sans discernement, nécessite parfois l'intervention d'une association.

La mobilisation de l'ANGVC sur la question des règlements intérieurs a connu cette année une intensité moindre, notamment en raison de la reprise tardive en 2023 de l'assistant juridique (réintégré en novembre 2023). Enfin, rappelons que la mise en conformité des règlements intérieurs existants avec le règlement-type annexé au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019, portant sur le règlement des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs, a donné lieu à de nombreux retards qui peinent à se résorber. Encore trop de règlements intérieurs ne respectent pas le règlement type annexé au décret.

Enfin l'ANGVC a été aux avant-gardes en mai 2023 pour s'opposer aux décisions de la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer qui cherchait à bloquer l'ensemble de la ville, déplacer le marché, imposer un couvre-feu des commerces à 21h et changer la programmation culturelle du pèlerinage des gitans. L'ANGVC et les associations locales ont été fortement mobilisées durant tout le mois d'avril et de mai et nous avons réussi à imposer un rapport de force local pour parvenir à un accord plus respectueux de chacun.

03- Défendre le droit à habiter

En matière de défense du « droit à habiter », les champs d'intervention de l'association s'articulent autour de :

- l'appui et le conseil aux familles qui la sollicitent directement quant à leurs difficultés en matière d'occupation des sols sur leur terrain
- l'expertise juridique en matière de procédures en coordonnant directement le travail d'un avocat, notamment concernant les affaires relatives aux raccordements aux réseaux
- la vigilance des interdictions d'installation de caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs, qui sont inscrites dans les documents d'urbanisme des communes ou des collectivités
- la défense d'une revendication d'un "droit au stationnement opposable" et de la reconnaissance de la résidence mobile comme tout ou partie de logement

Contexte : les constats, formulés ces dernières années au travers des différentes enquêtes de l'ANGVC, notamment celle de 2014 en matière de prévision des besoins d'habitat mobile dans les territoires, ont été confortés par une étude réalisée en 2016 par la Fnasat qui avait établi des données chiffrées concernant les besoins des familles, élaborées sur la base des documents officiels.

Nous persistons à penser que les difficultés observées ne seront pas levées avant longtemps et que des tensions persisteront sur les territoires tant qu'une prise en compte effective de ces besoins ne sera pas opérée par les collectivités. Ce préambule renvoie également à l'étude menée en 2018 par l'ANGVC sur la qualité des indicateurs des diagnostics partagés, dits à 360°, visant à détecter le mal logement, qui renforcent l'invisibilité des besoins des familles ayant pour habitat principal et permanent la résidence mobile.

Le premier obstacle à lever demeure la capacité juridique - qu'il est absolument nécessaire d'inscrire dans les documents d'urbanisme des collectivités - d'habiter et de vivre en résidence mobile de façon permanente et durable sur leur territoire en dehors d'une aire d'accueil ou d'un camping. L'ANGVC estime également que la reconnaissance comme logement de l'habitat léger et mobile permanent de leur utilisateur serait à même d'inclure ces modes d'habitat dans les politiques publiques du logement et de l'habitat des collectivités, ce que la loi Egalité et Citoyenneté avait intégré par principe en janvier 2017. Hélas, les récents documents d'urbanisme (PLUi) ont toujours tendance à pérenniser le statut d'occupation de familles déjà connues des collectivités, en résorbant des situations d'habitat illicite, sans modifier la "matrice" de ces documents par l'intégration du mode d'habitat léger et mobile comme une composante "normale" de l'habitat. D'une façon générale, nous craignons que certaines décisions des pouvoirs publics, notamment l'objectif dit de "zéro artificialisation nette", contribuent à réduire à terme la présence du mode d'habitat mobile permanent de leur utilisateur sur certains territoires. Un phénomène que l'on voit se reproduire dans d'autres départements.

En Essonne, notre vigilance s'était focalisée depuis 2016 sur un millier de procédures judiciaires annoncées par la Préfecture pour des infractions à l'urbanisme et à l'occupation des sols. Contrairement aux préconisations d'alors, il n'y a pas eu de demandes d'appui des familles. Nous constatons avec regret que les sollicitations qui nous parviennent aujourd'hui sont souvent trop tardives pour qu'une aide juridique efficace soit possible.

Dans cette stratégie de défense du droit d'habiter, l'ANGVC, dans la plupart des conseils qu'elle prodigue aux familles en matière d'habitat, leur recommande fortement de déposer officiellement une demande de logement social où elles peuvent faire état de leurs besoins spécifiques d'installation de leurs résidences mobiles sur un terrain dans la case "Précisions complémentaires".

Enfin, un phénomène, apparu il y a sept ans, laisse croire que l'ANGVC serait susceptible de servir d'intermédiaire ou de relais d'information pour vendre le terrain ou le bien d'un particulier. Quatre propositions ont été reçues cette année. S'il arrive que l'association les relaie parfois sur ses réseaux, en formulant fortement des recommandations de prudence et de vérification de la réglementation en vigueur, elle n'a pas vocation à assumer un quelconque rôle commercial.

04- Défendre le droit aux raccordements

La décence et la dignité de leur vie familiale pour les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, notamment les personnes dites Gens du Voyage, constituent des droits protecteurs qui rencontrent les pires difficultés à être pris en compte lors d'une demande de raccordement sur un terrain privé. Ainsi, les collectivités opposent le plus souvent leur veto au droit à l'électricité et à l'eau, reconnu pourtant par la législation, au nom de leurs pouvoirs de police et/ou du code de l'urbanisme. Pire, certaines font procéder à la coupure des raccordements existants, même dans la rigueur de l'hiver, en toute négligence d'appréciation des situations familiales (enfants, malades, personnes âgées) ou sanitaires (appareils respiratoires nocturnes) et, ce, même lorsqu'elles stationnent sur une aire d'accueil. C'est dire le peu de considération pour ces publics de certains élus...

L'ANGVC intervient très fréquemment sur ces questions afin que le droit des familles soit respecté de façon égale sur l'ensemble du territoire et que l'accès aux raccordements ne serve de moyen de pression, ni pour les collectivités ni pour les distributeurs de fluides, pour régler des conflits relatifs au droit des sols. L'association regrette toujours le faible nombre de recours judiciaires déposés par les familles... A leur décharge la lenteur des procédures, d'une part, alors que l'état de nécessité d'avoir accès à l'électricité et à l'eau oblige à l'urgence, et, d'autre part, la complexité de la jurisprudence qui entrave, voire dissuade, l'efficacité des actions à entreprendre.

De plus, lorsqu'ils séjournent sur une aire d'accueil, dans un camping où ils louent leur emplacement, les résidents ne bénéficient pas, sauf exception, d'une protection leur assurant une fourniture minimale d'énergie en cas de difficultés de paiement ou pendant la période hivernale, et subissent également du gestionnaire à la fois la coupure de leur raccordement mais aussi, en vertu du règlement intérieur, une procédure d'expulsion. L'ANGVC engage donc systématiquement, lorsqu'elle en est informée, un recours contre ce type de dispositions qui ne respecteraient pas notre droit.

Quant à l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie sur les aires d'accueil, notamment le chèque énergie, malgré la revendication affirmée par l'ANGVC depuis plusieurs années, aucun signal favorable n'y est donné. Bien que nombre de ménages répondent aux conditions de ressources exigées, elles ne sont pas titulaires, par la nature des moyens de distribution mis en place par la collectivité gestionnaire (bornes de raccordement), d'un contrat de fourniture nominatif. Ces ménages se voient alors déniés de toute reconnaissance de leur précarité énergétique.

Promotion de l'accès aux droits

La qualité et la fiabilité de l'information portée par l'association reflètent son expertise en matière d'accès aux droits pour lequel elle milite

01 Nos outils

Guide pratique, site internet, communication sur les réseaux sociaux et création d'une newsletter. 2023 et 2024 sont des années de refonte pour nos outils de communication.

02 Nos interventions de sensibilisation en 2023

En 2023, l'association est intervenue à 44 occasions, sur invitations par des partenaires ou des institutions et élus en région sur les questions liées aux droits des Voyageurs, ou à nos expertises sur la lutte contre les discriminations

03 Participation aux instances publiques

L'ANGVC intervient fréquemment auprès d'instances publiques pour porter la voix des Voyageurs et veillez à ce que la prise en compte de leurs droits soit effective.

01- Nos outils

Notre guide pratique destiné aux Voyageurs est disponible en ligne sur notre site internet, cette année 27 fiches ont été mises à jour. Cependant plusieurs demandes de simplification ont été émises de la part d'usagers qui trouvent ces fiches trop techniques. L'ANGVC envisage de passer au format vidéo pour certaines d'entre-elles.

La qualité du site Internet, une référence pour ceux qui recherchent une information fiable, fait figure de vitrine de notre action. C'est notamment par le site que l'ANGVC diffuse ses informations et bonnes pratiques. Les chiffres de notre hébergeur concernant la fréquentation du site font apparaître une fréquentation mensuelle moyenne du site de 11 620 visites. Ce chiffre reflète en premier lieu une forte demande d'informations fiables et de documents inexistant ailleurs. Néanmoins, le site internet est rendu complexe par la présence en trop grand nombre de PDF et d'entrées de recherche. En 2024 une refonte du site est envisagée pour rendre sa lecture plus fluide et son design plus moderne.

Par ailleurs, pour répondre à cette demande d'information, l'association est soucieuse de constituer un pôle de ressources documentaires de référence en libre accès. L'association a poursuivi cet effort en alimentant sa rubrique « Actualités » et en augmentant le fonds documentaire du site de 65 documents, touchant en particulier le travail gouvernemental, l'activité parlementaire et la jurisprudence.

Suite à la décision de ne plus actualiser l'application dédiée aux tablettes et smartphones sur les plateformes, en raison des investissements trop importants demandés par les plateformes d'hébergement (Google et Apple), et de transférer tous les répertoires vers le site Internet, l'association a reçu plusieurs appels déplorant l'état d'abandon du projet et regretté une plus grande difficulté pour accéder aux fiches. Là aussi nous envisageons la création d'une cartographie interactive que nous n'avons pas eu le temps de mettre à jour en 2023.

L'ANGVC est également présente sur le réseau social Facebook. Animé aujourd'hui des administrateurs de l'ANGVC, à qui le siège apporte, si nécessaire, les éléments d'information pouvant être utiles, ce réseau accueille 6550 abonnés, essentiellement des Voyageurs et contribue à rendre immédiate l'action de l'association auprès des Voyageurs. A ce réseau social s'ajoute le compte Twitter de l'ANGVC suivi par 1800 "followers" et linkedin suivi par 450 personnes.

Le "bulletin de liaison" trimestriel des adhérents de l'association reste encore le moyen de référence pour communiquer un flot d'informations important en interne, servant à faire connaître au plus grand nombre l'action de l'association. En moyenne, quelques 150 bulletins ont été expédiés chaque trimestre en 2023 par voie postale ou par mail et on peut estimer que chaque exemplaire atteint trois ou quatre personnes.

Enfin l'ANGVC a mis en place fin 2023 sa première newsletter, elle vise pour l'instant à être complémentaire du bulletin de liaison, mais remplacera peu à peu ce dernier afin de réduire les frais d'impression et postaux.

02- Les actions de sensibilisation pour l'accès aux droits et contre l'antitsiganisme en 2023

En 2023, l'association est intervenue à 44 occasions, sur invitations par des partenaires ou des institutions et élus en région sur les questions liées aux droits des Voyageurs, ou à nos expertises sur la lutte contre les discriminations :

Hauts de France : association DAS SO VAS (appui administratif et conseil stratégique), APU du Vieux Lille (intervention dédiée aux droits et à l'habitat)

Normandie : Echelle inconnue (intervention dédiée aux droits et à l'habitat)

Bretagne : Métropole de Brest (intervention dédiée aux droits et à l'habitat), CRIDEV (parcours d'écologie populaire dans le quartier de Maurepas à Rennes), Hôtel Pasteur et FNASAT (intervention dédiée aux droits et à l'habitat)

Pays de la Loire : Association Le Relais (intervention dédiée aux droits et habitat), ADGVC44, SRI (intervention dédiée aux droits et à l'habitat), Université d'Angers (intervention dédiée aux droits et habitat), Université Catholique d'Angers (intervention dédiée aux droits et habitat), Voyageurs 72 (Intervention dédiée aux droits et habitat), Mairie de Nantes (consultation sur la santé), Idealco (Intervention dédiée aux droits et habitat).

Centre Val de Loire : Tsigane Habitat, Confluence et Université Populaire de Tours (Intervention dédiée aux droits et habitat), CERCIL Orléans (Intervention dédiée à la mémoire et aux discriminations), Cher Tsigane (Intervention dédiée aux droits et habitat),

Nouvelle Aquitaine : ADAPGV86 (intervention dédiée aux droits, habitat et discriminations), HALEM et Université de Limoges (Intervention mémoire et discriminations)

Occitanie : MRAP 81 (intervention sur les discriminations à Tarbes), L'Air des Balkans (Intervention sur les droits et discriminations), Welcome In Tziganie (tenue d'un stand d'information), Mémorial des camps de Rivesaltes (Programmation culturelle sur la mémoire)

PACA : MUCEM (Programmation culturelle), ANCRAGES (formation sur les droits et les discriminations), Université de Nice (intervention sur les discriminations), MED23 (tenue d'un stand d'information)

Auvergne Rhône Alpes : ARTAG (intervention sur les droits et discriminations), Université de Saint-Etienne (Intervention sur les droits et discriminations)

Bourgogne Franche Comté : Confluences Nomades (Intervention sur les droits et habitat)

Grand-Est : Université de Strasbourg (Intervention dédiée aux discriminations), Lupovino (Intervention sur les droits et la santé)

Ile de France : ADVOG 95 (intervention sur les discriminations), Défenseur des droits (interventions multiples sur les droits et discriminations), Université Gustave Eiffel (intervention sur l'habitat et l'urbanisme), Association Française des Anthropologues (Intervention sur les discriminations), département de la Seine-Saint-Denis (intervention sur les discriminations), Médecins du Monde (Intervention sur les droits et la santé), Commission Nationale des Droits de l'Homme (Intervention sur les droits et les discriminations), APATZI et Fédération protestante (Intervention sur les droits), EHESS (Intervention sur les droits et discriminations), Université de Nanterre (Intervention sur les droits et discriminations), Musée National de l'Histoire de l'Immigration (antitsiganisme dans les musées).



Conférence à Tarbes - Combattre l'antitsiganisme

03- Participation de l'ANGVC aux instances publiques

L'ANGVC est membre de la **commission nationale consultative des gens du voyage** (DIHAL), et participe à l'ensemble des réunions plénière et en groupe de travail. En 2023 l'ANGVC a participé à toutes les réunions dédiées au GT Caravane, visant à des propositions d'évolution du statut de la caravane sous forme de fiches techniques. Elle a également participé au comité de revue dédié à l'attribution des subventions pour les projets d'habitat et d'accueil en veillant particulièrement à la qualité des localisations retenues (loin des pollutions et du risque industriel notamment). Elle a contribué au GT stationnement et a été présente à l'ensemble des réunions plénières.

L'association est également présente dans **18 commissions départementales**. Par l'intermédiaire de ses délégués ou d'adhérent, en 2023 elles a contribué aux réunions des commissions du 06, 12, 13, 34, 59, 63, 77, 83, 84, 89,

L'association a rencontré d'autres **acteurs publics** concernant la mises en œuvre des politiques publiques dédiées aux gens du voyage, notamment la métropole de Brest, la mairie de Brest, la Métropole de Grenoble, la Mairie de Paris, l'agglomération de Brignole et de la Provence Verte ou la Métropole de Strasbourg.

L'association est également en lien étroit avec le **défenseur des droits** et participe au comité entente et origines.


Au regard des enjeux des politiques publiques et des positions qu'elle défend, toute référence aux enquêtes nationales réalisées sur la prise en compte des besoins d'habitat mobile dans les territoires des collectivités, comme le rapport annuel sur le mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre ou d'autres publications de la FNASAT par exemple, conforte l'ANGVC à la fois dans son expertise et lui donne une visibilité. Une telle résonance marque également l'impact de ses actions de sensibilisation auprès des partenaires et des institutions.

En 2023 l'association a participé activement à la rédaction du rapport de l'**Observatoire des Expulsions des lieux de vie informels**, notamment en rédigeant les parties liées à la scolarisation et toutes celles liées aux difficultés rencontrées par les gens du voyage.

Dans le numéro 73 du bulletin de l'association aux adhérents, l'ANGVC a publié un article relatif à l'inscription des enfants à l'école pour la rentrée 2023/2024. Le n°75 a consacré un article aux conseils juridiques (cf. annexe) que nous pouvons apporter en cas d'installation et à un mode d'emploi pratique pour faire ses demandes de logement adapté ou terrains familiaux. Dans les autres numéros nous revenons largement sur l'actualité juridique et politique. Tout au long de ses bulletins, elle informe et sensibilise ses adhérents sur divers sujets : déclaration des armes personnelles, les dépôts et décharges sauvages, les zones à faibles émissions (ZFE), etc...

Sollicitée par la Fondation Abbé Pierre, l'ANGVC avait engagé des discussions avec l'ADGVE (91) pour organiser une mission de **formation juridique** de la nouvelle équipe de cette association. Cette formation a été tenue en janvier 2023.

D'autres formations, d'autres associations ont été réalisées en 2023, formations essentiellement proposées aux travailleurs sociaux.



*Les persécutions
antitsiganes subies par nos
anciens pendant la seconde
guerre mondiale n'ont pas
fait l'objet de réparations et
restent encore largement
méconnues du grand public.*

AUCUNE VIOLENCE JAMA
N'A AJOUTE A LA
GRANDEUR DE L'HOMME
Jean GUEHENNO
ICI 1700 personnes ont été privées
de liberté entre 1939 ET 1945
dont 131 ganes résistants, réfractaires
et personnes marginalisées

La lutte contre l'antitsiganisme

En 2023, l'ANGVC porte un projet global de lutte contre les discriminations antitsiganes



01 Traitement médiatique des gens du voyage

L'ANGVC cherche à faire changer le regard de médias porté sur les Voyageurs.



02 Mémoire des Nomades

Nous pensons qu'une part de l'antitsiganisme est produit par des effets de méconnaissance. Assurément la question mémorielle est un levier pour parfaire à ces manques.

01 - Améliorer le traitement médiatique des gens du voyage

Ce projet part d'un constat fait par de nombreux Voyageurs, le traitement médiatique autour des gens du voyage tourne essentiellement autour du crime et du délit. Plusieurs échantillons ont été réalisés par l'association en 2021 et 2022 et tous démontrent que sur des périodes de 30 jours, de 80 à 95% des contenus médiatiques produits sur les gens du voyage les présentent en position délictuelle ou criminelle.

Certaines pratiques révèlent directement les mécanismes de stigmatisation à l'œuvre, c'est le cas de la mention "issu de la communauté des gens du voyage" systématiquement accolé au nom d'un délinquant ou d'un criminel Voyageur. Pourtant bien souvent cette précision n'a aucun lien avec le fait commis.

Par ce traitement médiatique orienté, une focale déformée est présentée au grand public et vient soutenir des stéréotypes ancrés dans la conscience collective. Cliché du voleur de poule, du voleur d'enfant, du propagateur d'épidémie, de l'envahisseur, etc.

Ces stéréotypes ont une forte incidence sur la vie quotidienne des Voyageurs qui subissent de nombreux préjugés, notamment face aux agents administratifs, mais aussi dans le monde du travail, dans le monde associatif ou encore à l'hôpital. Dans son rapport sur les entraves aux droits des gens du voyage de 2021, la défenseur des droits notait l'ampleur des entraves qui ont lieu à chaque étape de la vie quotidienne et citoyenne des Voyageurs. Ces entraves sont dus à plusieurs facteurs, notamment à l'inadéquation de certains dispositifs publics ou cadres légaux aux modes de vie des Voyageurs, mais surtout aux préjugés. Rappelons-le, un préjugé est une situation où l'interlocuteur portera un jugement sur le Voyageur avant même tout contact et ces jugements se basent largement sur les stéréotypes.

Les journalistes ne sont pas exempts, eux aussi évoluent dans la société et eux aussi apportent leurs représentations conscientes ou non dans leurs articles et productions audiovisuelles.

Face à ce constat, l'ANGVC porte un projet qui vise à faire travailler Voyageurs et journalistes autour du sujet et produire une charte qui sera proposée à la signature des rédactions. Au-delà de la charte, l'enjeu pour l'ANGVC est de réussir à produire des ressources numériques qui pourront être mobilisées par les journalistes, sur le modèle de ce qu'a pu réaliser une association comme l'AJLGBT. Par ailleurs nous souhaitons produire un rapport sur les productions médiatiques de la presse écrite, afin d'en extraire des données quantitative et qualitative.

Pour mettre en œuvre ce projet soutenu notamment par la fondation de France, nous avons recruté une coordinatrice en octobre 2023 à la suite d'une attribution de subvention de la Fondation de France à la rentrée. D'octobre à décembre, l'association a mis en place le calendrier et mobilisé ses partenaires pour débiter les consultations et le travail d'analyse et de production début 2024.

02 – Projet mémoire de l'ANGVC

Nous pensons qu'une part de l'antitsiganisme est produit par des effets de méconnaissance. Assurément la question mémorielle est un levier pour parfaire à ces manques. Encore peu de gens connaissent l'histoire des communautés voyageuses, sinti, rroms, manouches, gitanes ou yéniches pendant la seconde guerre mondiale. Pourtant il y a eu une organisation publique des persécutions pendant plusieurs années de 1940 à 1946.

Aujourd'hui il reste encore des traces de ces persécutions dans l'espace public, dans les archives, mais aussi dans les mémoires. L'ANGVC a souhaité porter un projet mémoire à l'échelle nationale en mobilisant 3 leviers :

- La création ou le soutien de projets locaux
- L'interpellation de responsables publics
- L'élaboration d'outils à portée nationale

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur la constitution d'un groupe de travail dédié au sein de l'association et qui se réunit à intervalles réguliers. Cette année cela a permis la mise en place de projets locaux. Notamment la participation à des commémorations :

- Commémorations de Jargeau
- Commémorations de Montreuil-Bellay
- Commémorations de Saliers
- Commémorations de Moisdon la Rivière
- Commémorations de Rivesaltes

Mais aussi la création d'autres commémoration, ainsi l'ANGVC travaille à créer des événements à Coray, Arc-et-Senan ou encore à Crest, là où d'autres camps d'internement ont vu le jour.

Par ailleurs l'association travail à deux projets locaux d'élaboration d'un mémorial ou d'un espace muséal dédié. En Sarthe, où elle fait partie d'une coalition local d'association qui cherche à mener un projet sur l'ancien site de Mulsanne, mais aussi dans le Maine et Loire où l'ANGVC participe à l'élaboration du futur mémorial de Montreuil-Bellay.

Annoncé par la première ministre en janvier 2023, le projet de Montreuil-Bellay verra le jour en septembre 2026. L'association a été associé à la constitution d'un groupe mémoire au sein de la commission nationale des gens du voyage et participe à l'ensemble des travaux. Par ailleurs l'ANGVC est également membre du comité de pilotage local du projet.

Notre association s'est également rapproché de l'académie d'Arles pour proposer des interventions en milieu scolaire, qui devraient voir le jour en 2024.

Par ailleurs, l'association entend déposer une proposition de projet auprès de la DILCRAH pour l'élaboration d'un carnet pédagogique à destination des enseignants souhaitant partager l'histoire des Nomades à leurs élèves, sur le modèle de ce qu'a pu faire le mémorial de la Shoah.

En 2023 enfin l'ANGVC a participé à l'élaboration de l'exposition consacré aux Nomades dans le camp de Rivesaltes au mémorial du Camp de Rivesaltes. Ce partenariat vient reconnaître le sérieux de l'association en la matière. Nous avons assuré le commissariat artistique de l'exposition où des artistes contemporains ont été produits en plus des salles dédiées aux archives historiques.

Ce projet a été mis en place après une étroite collaboration avec le Mémorial du camp de Rivesaltes de l'été 2023 à l'inauguration de l'exposition en mars 2024. Elle sera présentée jusqu'en février 2025 au mémorial.

BENEVOLAT
PROJET MEMOIRE



WWW.ANGVC.FR



**IMMERSION DANS LES
PROJETS LOCAUX DÉDIÉS
À LA MÉMOIRE
DES VOYAGEURS.**

**ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES DÉSIREUSES
DE DÉVELOPPER
DES PROJETS
SUR LEURS TERRITOIRES.**

Les projets mémoire et média de l'ANGVC seront poursuivis durant l'année 2024, l'année 2023 a permis leur démarrage et la mise en place de premières actions, mais ces deux axes sont amenés à prendre de l'ampleur avec le lancement d'une campagne de recrutement de bénévoles fin 2023 qui a permis de recruter une douzaine de bénévoles supplémentaires début 2024.

mémorial

du camp de rivesaltes

INVITATION

Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Hermeline Malherbe

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales
Vice-présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Céline Sala-Pons

Directrice de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

ont le plaisir de vous convier au vernissage de l'exposition temporaire

LE CAMP DES FAMILLES

Persécutions et internement des Nomades à Rivesaltes, 1941-1942



VENDREDI 15 MARS 2024 A 18H30

MÉMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES

AVENUE CHRISTIAN BOURQUIN / 66600 SALSES-LE-CHATEAU

RSVP : 04 68 08 39 70 ou billetterie@memorialcampprivesaltes.fr

EN PARTENARIAT AVEC



L'ANGVC dans les médias en 2023

Notre association porte un plaidoyer à l'origine de plusieurs échos dans les médias en 2023, quelques exemples :



Accueil et habitat

- FRANCE BLEUE - Les témoins de l'actu : "Il y a un problème d'accueil et de logement" des gens du voyage, estime William Acker
- LA DEPECHE - Les conditions de l'accueil provisoire des gens du voyage critiquées par une association
- L'HUMANITE - Les gens du voyage chassés des aires d'accueil durant l'été



Lutte contre l'antitsiganisme

- LA NOUVELLE REPUBLIQUE - Hautes-Pyrénées : le maire d'Adé visé par une plainte de l'association nationale des gens du voyage citoyens pour "discrimination et diffamation raciale"
- LE PARISIEN : « LFI transforme l'Assemblée en camp de gitans » : le sénateur Hervé Marseille accusé de racisme
- FRANCE CULTURE : Dans l'ombre de l'antitsiganisme



Mémoire et culture

- L'INDEPENDANT - Nomades internés au camp de Rivesaltes : les oubliés de l'Histoire
- LE MONDE - Dans le Maine-et-Loire, le projet d'un mémorial tzigane à Montreuil-Bellay (presque) sur les rails
- LA PROVENCE - Marché des Gitans aux Saintes-Maries-de-la-Mer : le nouveau bras de fer

Annexes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	4 614.00		3 864.00		750.00	19.41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	138 500.00		113 700.00		24 800.00	21.81
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 595.74		73.20		4 522.54	NS
Collectes	3 556.24		2 813.00		743.24	26.42
Cotisations						
Autres produits	3.02		13.80		-10.78	-78.12
Total I	151 269.00		120 464.00		30 805.00	25.57
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			73.20		-73.20	-100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	41 577.89		23 858.69		17 719.20	74.27
Impôts, taxes et versements assimilés	49.95		1 628.58		-1 578.63	-96.93
Salaires et traitements	62 039.39		69 079.03		-7 039.64	-10.19
Charges sociales	22 770.48		27 994.76		-5 224.28	-18.66
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 305.99		1 944.08		361.91	18.62
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	4.10		67.54		-63.44	-93.93
Total II	128 747.80		124 645.88		4 101.92	3.29
I - Résultat d'exploitation (I-II)	22 521.20		-4 181.88		26 703.08	638.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	698.00		364.93		333.07	91.27
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	698.00		364.93		333.07	91.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			118.35		-118.35	-100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			118.35		-118.35	-100.00
2. Résultat financier (V-VI)	698.00		246.58		451.42	183.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23 219.20		-3 935.30		27 154.50	690.02
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 845.17		-1 845.17	-100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			1 845.17		-1 845.17	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			1 845.17		-1 845.17	-100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	151 967.00		122 674.10		29 292.90	23.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	128 747.80		124 764.23		3 983.57	3.19
Solde intermédiaire	23 219.20		-2 090.13		25 309.33	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	23 219.20		-2 090.13		25 309.33	NS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 218.75	5 626.25	592.50	1 792.50	-1 200.00	-66.95
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	9 983.45	6 643.67	3 339.78	3 696.77	-356.99	-9.66
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	494.26		494.26	457.81	36.45	7.96	
Total I	16 696.46	12 269.92	4 426.54	5 947.08	-1 520.54	-25.57	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	48.48		48.48		48.48	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	8 930.40	8 930.40				
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				484.00	-484.00	-100.00
	Autres créances	11 700.00		11 700.00	14 480.00	-2 780.00	-19.20
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	53 436.12		53 436.12	36 781.07	16 655.05	45.28	
Charges constatées d'avance (3)	129.00		129.00	287.67	-158.67	-55.16	
Total III	74 244.00	8 930.40	65 313.60	52 032.74	13 280.86	25.52	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	90 940.46	21 200.32	69 740.14	57 979.82	11 760.32	20.28	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	26 201.23		28 291.36		-2 090.13	-7.39
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	23 219.20		-2 090.13		25 309.33	NS
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	49 420.43		26 201.23		23 219.20	88.62	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920.00		3 297.00		-1 377.00	-41.77
	Dettes fiscales et sociales	18 399.71		28 136.59		-9 736.88	-34.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			345.00		-345.00	-100.00
	Total IV	20 319.71		31 778.59		-11 458.88	-36.06
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	69 740.14		57 979.82		11 760.32	20.28

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

20 319.71 31 433.59

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CITOYENS
9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 82 02 60 13 - Fax. 09 74 44 55 06 - Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

SUR LE FRONT

La caravane comme logement
: c'est pour quant ?
Rapport 2023 des expulsions
Le projet mémoire

LUTTES ET VICTOIRES

Plaintes
Conseil en cas
d'installation
Faites vos demandes de
logement

VIE ASSOCIATIVE

Session des délégués
Equipe salariale de
l'ANGVC
Recherche de bénévoles
Notre agenda en région



Mémorial du camp de Rivesaltes

À LA UNE | L'ANGVC signe une convention avec le Mémorial du camp de Rivesaltes

L'ANGVC a signé un partenariat en octobre 2023 avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes afin de préparer une nouvelle exposition sur l'internement des « nomades » au camp de Rivesaltes pendant la seconde guerre mondiale. Ce partenariat vise à l'élaboration des contenus de l'exposition, ainsi que la programmation qui sera présentée tout au long de l'année 2024. L'exposition sera inaugurée à la mi-mars 2024 et présentée jusqu'en janvier 2025.

C'est une avancée importante pour l'association qui affine son expérience en matière de mémoire et de travail avec les lieux mémoriels et institutions muséales.

Le partenariat noué ouvrira probablement à une nouvelle date de rassemblement des délégués de l'ANGVC à l'occasion des commémorations liées au génocide Roms et Sinti et aux persécutions des "nomades" le 2 août 2024 à Rivesaltes.

William Acker, le Délégué Général

Faites une expérience, tapez dans une barre de recherche Google Actualités les termes « gens du voyage » et lisez les 100 derniers titres de presse qui défilent sur votre écran. Vous constaterez que l'immense majorité des articles traiteront d'installations illicites, de délits ou de crimes. Car vous le savez, lorsqu'un voyageur commet un impair, les journalistes auront tendance à écrire « un homme issu de la communauté des gens du voyage a commis un délit », quand bien même il n'existe aucun lien logique entre le délit et l'origine supposée de la personne.

Pourtant, beaucoup ne connaissent les Voyageurs que par ce qu'ils en lisent dans la presse. Pour donner suite à un énième reportage caricatural de la chaîne M6 sur les Voyageurs, j'avais relevé que 232 articles étaient parus en France sur les « gens du voyage » durant le seul mois de septembre 2022, 88 % avaient une teneur négative, soit qu'ils traitaient de crimes et de délits (58 %), soit qu'ils relataient des démarches d'habitants ou d'élus opposés à des projets d'accueil.

En partant de ce constat, nous avons souhaité travailler autour des représentations médiatiques, en nous associant à partir de janvier 2024 avec l'AJAR, un collectif composé de 200 journalistes engagés contre le racisme. Notre objectif est à la fois d'apporter des données concrètes et chiffrées sur le traitement médiatique des Voyageurs (thématiques abordées, sémantique, etc.), mais aussi de faire travailler ensemble Voyageurs et journalistes afin de produire des ressources communes (ateliers au sein d'écoles de journalisme, charte proposée aux rédactions, ressources bibliographiques, annuaire de représentants et d'associations de Voyageurs, etc.).

Et puis, il me paraît essentiel que les Voyageurs soient plus présents dans les médias, que nous partagions nos expériences, nos histoires, nos points de vue, que nous répondions chaque fois aux calomnies ou aux informations ne présentant qu'une version, qu'un angle de l'histoire, éludant bien souvent celle du Voyageur. Parce que nos histoires sont nombreuses.

L'ANGVC tient une permanence téléphonique, qui est en tension car nous manquons de personnel. Certaines semaines, nous avons frôlé les 150 appels, ce qui nous pousse aujourd'hui à recruter de nouveaux bénévoles. Au bout du fil se succèdent les histoires que l'on n'entend jamais, que l'on ne lit jamais, ou trop rarement dans nos médias nationaux ou locaux. Ces histoires ce sont celles de Marie, d'Eugénie, de Michel, de Cindy ou de Djesson. Ce sont des histoires de coupures de courant en hiver, de harcèlement policier, de voisins qui s'organisent pour chasser des familles, de maires qui s'acharnent, d'expulsions, de conditions de vie dégradées sur les aires d'accueil, de misère sociale parfois, de mères seules et isolées dans un parking expulsées pour la 6ème fois d'affilée, de personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent dans des conditions indignes sur les places, d'un maire qui coupe l'eau, d'un autre qui refuse un enfant à l'école, de familles qui cherchent désespérément un terrain où vivre légalement, d'autres qui ne demandent qu'à pouvoir vivre chez elles en paix. Ces histoires ce sont aussi celles (beaucoup plus rares) de témoins de l'internement qui cherchent à parler, à publier et à transmettre. Parfois aussi, les histoires sont belles, celles de familles qui se battent, enchaînent les procédures, se mobilisent, font des manifestations, s'entraident. Des histoires de Voyageurs bénévoles pour aider les autres, qui nous appellent pour monter un projet, pour nous signaler qu'ici ils ont trouvé un jeune motivé pour rejoindre l'association, que là ils aimeraient aussi participer au combat commun pour l'égalité et le droit à une vie digne. Des histoires aussi de jeunes qui partagent leur quotidien sur les réseaux sociaux, avec humour souvent, la vie sur le voyage, leurs créations artistiques, leur travail, leur point de vue politique, etc.

Ces histoires ce sont nos combats et nos richesses, faisons en sorte de les porter haut.

SUR LE FRONT

La caravane comme logement, c'est pour quand ?

En 2023, la Commission consultative nationale des gens du voyage, qui regroupe plusieurs associations de Voyageurs, des élus, des fonctionnaires, des techniciens, travaille principalement autour de deux objets : le projet de mémorial à Montreuil-Bellay et la remise de fiches techniques à destination des administrations centrales dans la perspective de parvenir un jour à qualifier la caravane comme tout ou partie d'un logement.

Aujourd'hui, la caravane n'est pas considérée comme un logement, ce qui entraîne de nombreuses inégalités. Les caravanes ne sont pas prises en compte dans les documents d'urbanisme qui, la plupart du temps, en interdisent le stationnement de manière absolue et générale sur tout le territoire (en dehors des aires d'accueil ou des terrains de loisir). La non-reconnaissance de la caravane comme logement entraîne également des ruptures d'égalité en matière de droits sociaux. Par exemple, les Voyageurs qui vivent sur les aires d'accueil, et même dans leurs terrains privés, n'accèdent pas aux aides au logement, ne sont pas couverts par la protection de la trêve hivernale, ne bénéficient pas des tarifs sociaux de l'énergie, etc. Dans certains départements ou dans certaines CAF, des mesures de compensation existent, mais elles ne sont pas systématiques et relèvent le plus souvent d'expérimentations ou d'une position locale qui peine à se diffuser dans les territoires.

En décembre 2022, un rapport rédigé par les associations avait été rendu à la Délégation interministérielle au logement (DIHAL), présentant point par point l'impact juridique qu'aurait cette nouvelle qualification de la caravane.

La commission nationale a souhaité le présenter sous forme de fiches thématiques auprès des différentes institutions. Nous avons l'impression que tout le monde marche sur des œufs sur ce sujet, car qualifier la caravane de logement effraie aussi bien les élus de droite que de gauche. Les uns sont convaincus qu'il s'agit d'une porte ouverte à la cabanisation anarchique du pays, les autres pensent qu'une telle transformation va à l'encontre des critères de décence d'un logement et risque d'ouvrir la voie au logement social en caravane.

Ce projet politique se heurte également à d'autres logiques inhérentes à la protection de l'environnement, notamment la protection des sols ou la préservation des espaces agricoles, motifs sur lesquels on justifie bien souvent l'interdiction du stationnement de la caravane, notamment en zones naturelles ou agricoles. Mais cette logique ne saurait cacher une visée beaucoup moins avouable, mais comprise par tous les Voyageurs : cela arrange bien les territoires d'avoir des outils juridiques pour éviter que nous venions y habiter ou stationner, pour rejeter les Voyageurs.

Le droit de l'environnement entre parfois directement en confrontation avec le droit de l'urbanisme (vient en quelque sorte le contredire) ou le limite grandement. Par exemple, si d'un côté des lois imposent aux collectivités territoriales la construction de logements sociaux ou de logements pour les Voyageurs, d'autres lois tentent de limiter les effets de l'étalement urbain. C'est l'objet de la loi Climat et Résilience (2021), qui propose un plan de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) d'ici 2050, visant à préserver les espaces naturels. Les collectivités territoriales disposent donc d'une sorte de réserve foncière qui n'est pas illimitée et dont le temps est compté. Les aménageurs sont aujourd'hui tournés vers des stratégies de densification des bourgs, c'est-à-dire plus d'immeubles d'habitation dans les centres-villes et des constructions qui doivent être réalisées en continuité des espaces déjà urbanisés. Cela a un effet délétère pour répondre au besoin immense d'accueil et surtout de logement des Voyageurs, qui cherchent pour beaucoup des terrains où vivre mais à qui on répond la plupart du temps qu'il n'y en a plus...

Rapport 2023 de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels

L'équation est pourtant simple à comprendre : il y a bien plus de Voyageurs en France que de places d'accueil, cumulé aux difficultés d'accès et de jouissance de la propriété, ainsi qu'au retard considérable dans la réalisation d'habitats sociaux adaptés aux caravanes, tout cela fait que de nombreuses familles se retrouvent exclues.

L'autre sujet abordé dans le rapport de 2024 concerne la fermeture annuelle des aires d'accueil et toutes les pratiques d'expulsion déguisée qui y sont présentes. Comme vous le savez, une aire d'accueil n'est pas destinée à l'habitat permanent, elle doit accueillir temporairement. Cependant, en raison du manque de places, des difficultés liées au logement et de l'évolution de la vie des Voyageurs au fil des décennies, certaines personnes s'y installent de manière permanente. Pour remédier à ce problème, le gouvernement a demandé aux collectivités territoriales de relancer les schémas pour créer des aires d'accueil et des terrains familiaux, tout en trouvant des solutions pour rétablir la fonction temporaire des aires. Cela signifie le respect d'une limite de séjour de 3 mois et le recours à des expulsions de familles installées depuis longtemps. Cette démarche, sur le papier, semble fonctionner selon les planificateurs, mais elle se heurte à la dure réalité.

Comme on pouvait s'y attendre, la mise en œuvre des expulsions est bien plus rapide que la recherche de solutions de logement. Ainsi, l'ANGVC est aujourd'hui régulièrement sollicitée par des familles qui atteignent la fin des trois mois autorisés sur une aire d'accueil et sont contraintes de partir. Bien que la fin de la période d'autorisation de stationnement ne soit pas considérée comme une expulsion au sens juridique du terme, dans les faits, il s'agit bel et bien d'une expulsion, qui alimente continuellement les installations qualifiées de "illicites" et, par conséquent, de nouvelles expulsions. De plus, ce sont les Voyageurs expulsés ou en situation précaire sur le plan résidentiel qui paient le prix de l'incapacité publique, ce qui entraîne la déscolarisation, des poursuites judiciaires, l'interdiction de stationnement sur les aires, l'endettement, etc. Nous constatons également de nombreuses pratiques discriminatoires et contraires aux droits, telles que l'utilisation arbitraire de coupures d'énergie ou les menaces d'interdiction du territoire pour contraindre les familles à partir plus rapidement.



Depuis quelques années, l'ANGVC est membre de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels (bidonvilles, squats, hôtels sociaux, etc.). Le 28 novembre 2023, l'observatoire a rendu son rapport annuel, auquel nous avons contribué en tant que co-rédacteur.

Participer à cet observatoire revêt une grande importance pour nous, car cela permet de mettre en lumière des problématiques spécifiques aux Voyageurs. Par exemple, l'errance contrainte et systémique que subissent de nombreuses familles dans les espaces urbanisés et autour des métropoles. Environ 300 ménages autour de Nantes, 150 autour de Clermont, presque autant autour de Brest, et la liste est longue de toutes ces personnes qui se déplacent de parkings en usines sans disposer de solutions d'accueil ou d'habitat.

Projet mémoire



Travail autour du projet mémoire lors de la session des délégués 2023

En matière de mémoire des Voyageurs, notamment des persécutions faites au « nomades » (d'après le nom du statut de 1912) pendant la Seconde Guerre mondiale, il reste d'énormes défis. Il faut dire que l'histoire est loin d'être achevée, tant il reste d'archives à trouver, rassembler et étudier. Pourtant, les enjeux nous les connaissons, bien que la République ait reconnu en 2016 sa pleine responsabilité dans ces persécutions, de nombreux chantiers restent ouverts : reconnaissance des préjudices et des spoliations, création d'une véritable politique mémorielle nationale sur le sujet, prise en compte de cette histoire dans les programmes scolaires, lutte contre les discriminations, participation systématique des Voyageurs aux projets mémoriels qui concernent leurs familles, etc.

77 ans après la libération des camps pour "nomades", de nombreuses zones d'ombre persistent sur ce qu'ont subi nos familles, et le travail restant autour des archives est encore gigantesque.

Pour relever ces défis, l'ANGVC a lancé en mai dernier un projet mémoire à l'échelle nationale. L'objectif est de faire en sorte de soutenir des projets partout en France, à l'initiative, en coopération ou en appui des acteurs locaux et des descendants d'internés. Une cagnote a été ouverte sur notre site internet afin de contribuer à ces actions. Par ailleurs, nous recherchons des bénévoles de la mémoire partout en France. Ils seront formés et accompagnés par l'ANGVC.

Notre objectif est aussi politique : obtenir justice pour faire en sorte que cette mémoire trouve enfin la place qu'elle mérite dans la mémoire nationale.

Depuis mai dernier, l'ANGVC travaille autour d'une dizaine de projets partout en France. En voici quelques-uns :

Montreuil-Bellay

Dans le cadre de la commission nationale consultative l'ANGVC participe aux consultations visant à l'agrandissement du mémorial de l'ancien camp d'internement pour « nomades ». Ce projet municipal fait l'objet d'un soutien de l'État et la commission s'est proposé pour y être partie-prenante.

Le 31 janvier 2023 la Première ministre a annoncé la création d'un « musée » à Montreuil Bellay retraçant l'histoire de ce camp d'internement et valorisant la mémoire des anciens internés. Une déclaration maladroite puisqu'il ne s'agira pas d'un musée, mais bien d'un mémorial. Aujourd'hui l'ANGVC participe aux réflexions du groupe mémoire de la commission consultative nationale des gens du voyage et a intégré le comité de pilotage local du projet en décembre 2023. Nous serons particulièrement vigilants à ce que ce mémorial constitue la première pierre d'un travail mémoriel qui reste à construire et non le point final d'une reconnaissance d'État.

Ce projet vise à l'agrandissement du mémorial existant par la création d'un chemin mémoriel et la réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil du public. Ces installations devraient être inaugurées en septembre 2026. Par ailleurs l'ANGVC est présente pour les commémorations annuelles, où elle procède au dépôt d'une gerbe de fleurs en la mémoire des anciens internés.

Saliers

L'ANGVC participe aux commémorations annuelles à la mémoire des internés du camp de Saliers, elle y prononce un discours et participe à un dépôt de gerbe.

En 2024 l'ANGVC porte également un projet pédagogique à destination de classes de CM2 de l'académie d'Arles. Ce projet vise à sensibiliser et faire travailler les élèves sur des parcours d'internés du camp de Saliers et de préparer leurs interventions aux commémorations 2024.

Jargeau

Le 12 décembre 2023 sur invitation du CERCIL, nous nous sommes rendu dans le Loiret, sur l'ancien site du camp d'internement de Jargeau pour une cérémonie à la mémoire des 1700 internés du camp, parmi lesquels 1200 personnes dites "nomades" dont 700 enfants. Les prises de paroles se sont succédé, notamment de Nelly Debart, présidente de l'ANGVC et de l'association de descendants d'internés De Ma-Vie. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la Préfète, de la Maire de Jargeau, du Conseil départemental et des enseignants et élèves du collège Clos Ferbois. Le soir, nous avons donné une conférence sur les luttes et les droits des Voyageurs.

Ce fut l'occasion de rappeler l'immense défi qui nous attend en matière de mémoire : reconnaissance des préjudices et des spoliations, création d'une véritable politique mémorielle nationale sur le sujet, prise en compte de cette histoire dans les programmes scolaires, lutte contre les discriminations, participation systématique des Voyageurs aux projets mémoriels qui concernent leurs familles, etc.

Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec le CERCIL dans le cadre des programmations à venir.



Les archives montrées aux familles par l'équipe du CERCIL

Les archives en question...

En plus des témoignages des rescapés, les archives sont la matière première de la mémoire. Or, en matière de mémoire de l'internement, les archives restent éparpillées et parfois inexplorées. Par ailleurs, chez nous, de nombreuses familles rechignent à livrer leurs archives familiales, invoquent un droit à l'oubli ou ne veulent pas donner de documents en lien avec des proches disparus. La mémoire est donc peut-être plus difficile à travailler, car il faut convaincre les descendants d'y participer.

Nous vous recommandons donc de vous adresser directement à vos archives départementales. Vous aurez l'occasion d'y consulter des archives familiales (généralement classées dans les dossiers « nomades » des fichiers « M » et « W »). De plus, vous pourrez y déposer vos propres archives ou une copie de ces archives. Cette démarche est extrêmement précieuse si nous voulons que notre mémoire perdure. Les survivants juifs ont travaillé sur les archives pendant des décennies avant de parvenir à obtenir une reconnaissance officielle et à constituer un fonds suffisamment important pour aider les survivants de la Shoah à retrouver leurs proches ou à prouver leurs préjudices. Lever les zones d'ombre devient un préalable indispensable si l'on entend parvenir un jour à la création d'une fondation nationale pour la mémoire des nomades.

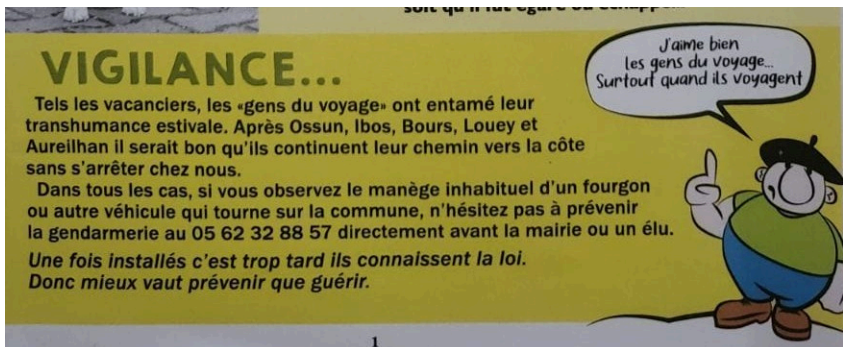


Cérémonie à Jargeau, le 12 décembre 2023

LUTTES ET VICTOIRES

Dépôt de plainte contre un maire

L'ANGVC a déposé une plainte suite à une publication raciste du maire d'Adé dans son magazine municipal. Le procureur a transmis le dossier à un magistrat, et le maire devra répondre de ses actes devant un juge.



Publication dans le magazine de la Ville d'Adé en juillet 2023

Arrêté illégal d'un maire en Moselle

L'ANGVC est intervenu auprès du Préfet de Moselle pour faire annuler un arrêté illégal pris par le Maire de Freyming-Merlebach le 8 novembre dernier, interdisant le démarchage à domicile en réaction à l'installation de familles dans les secteurs de Vouters et de la rue du Casino. De tels arrêtés portent atteinte non seulement à la liberté de commerce, mais constituent également une forme indirecte de discrimination envers les Voyageurs.

Les raisons légitimes liées à la sécurité et à l'ordre public ne justifient pas tout. Dans ce cas précis, la nature et le contexte de cet arrêté suscitent de sérieuses préoccupations. Le fait que cette mesure ait été prise en réponse à l'installation, même « illicite », de familles suggère une motivation potentiellement discriminatoire, d'autant plus que des propos stigmatisants ont été tenus par le maire via les médias.

Cet arrêté a finalement été annulé dans le cadre du contrôle de légalité exercé par le Préfet.

VIE PRATIQUE

Faites vos demandes de logement

Si vous attendez un logement social adapté, un terrain familial ou un habitat adapté, malheureusement, vous pourriez attendre longtemps, voire très longtemps, si vous ne vous manifestez pas en ouvrant notamment une demande de logement sur le site internet du logement social. Cela vous permettra d'obtenir un numéro d'enregistrement, qui prouvera votre démarche de recherche de logement.

Il est important que vous le fassiez pour deux raisons : premièrement, plus les Voyageurs le feront, plus la demande sera identifiée et aura un impact sur les schémas départementaux. Deuxièmement, pour les personnes régulièrement en situation d'installation illégale parce qu'elles n'ont pas d'autres endroits où aller, en cas de procédure devant un juge, il est essentiel d'avoir des preuves pour démontrer que vous subissez la situation, et ces demandes de logement font partie des documents qu'il est bon de fournir.

Conseil à appliquer dans le cas d'une installation « illicite » sur un terrain dont vous n'êtes pas propriétaire

La démarche proposée est susceptible d'organiser votre défense lors d'une procédure judiciaire visant à vous faire expulser du terrain où vous êtes installé de façon illicite, soit par une mise en demeure du Préfet (que vous souhaitez contester devant le tribunal administratif), soit par une procédure de référé devant le tribunal judiciaire. En cas d'installation illicite sur un terrain, il est conseillé d'envoyer immédiatement au Maire de la collectivité (commune ou intercommunalité) une lettre recommandée avec accusé de réception qui explique pourquoi vous n'avez pas d'autre choix que celui d'être installé sur ce terrain (par exemple, la fermeture de l'aire d'accueil pour travaux, une obligation légale non remplie, aires d'accueil alentour pleines...etc.) et qui reprenne telles, ou dans l'esprit, les quatre demandes que nous proposons ci-dessous. Signez le courrier, gardez-en une copie avec l'avis de dépôt et l'accusé de réception de votre envoi. Ainsi - est-il nécessaire de le rappeler ? - quel que soit le lieu choisi, votre installation doit paraître irréprochable (faites des photos qui le montrent) quant aux conditions de sécurité, de la salubrité et d'hygiène. Un tel courrier, demandant au Maire de vous assurer des conditions de vie décentes et sécurisées, n'autorise en rien à stationner, mais il peut contribuer à désamorcer l'un ou l'autre motif lié aux conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité qui pourraient être invoquées par le Préfet ou la collectivité devant un magistrat.

Vous trouverez un modèle de courrier type sur notre site internet.

VIE ASSOCIATIVE

Session des délégués au Pontet

Les délégués de l'ANGVC se sont réunis fin octobre pour la session annuelle au Pontet. Cette année, en plus du traditionnel conseil d'administration, nous avons décidé d'organiser une formation autour de la prise de parole et de la création d'une mobilisation collective.

Pour cela, nous avons fait appel à un intervenant extérieur, Pierre Chopinaud, dont le travail consiste à accompagner des collectifs de personnes qui souhaitent lutter ensemble pour une même cause. À travers des jeux de rôles, des prises de parole et des débats, nous avons affiné les perspectives de mise en œuvre du projet associatif.

Trois salariés à vos services



William Acker, délégué général

Assure le fonctionnement de l'association et met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et le bureau. Il est aussi en charge de la mise en œuvre du projet associatif



Marie Aguetant, coordinatrice

Elle supervise au siège de l'association la coordination de tous les projets de l'association et l'accompagnement des familles et des bénévoles.



Yanaël Karsenty, assistant juridique

Avec une expertise de plus de 12 ans au service des Voyageurs à l'ANGVC, il assure des travaux d'analyse des dossiers, de conseils, ainsi qu'une veille juridique permanente.

- Rennes, le 2 février
- Tours, le 7 février
- Auxerre, le 16 février
- Strasbourg, le 5 mars
- Paris, le 12 mars
- Perpignan, le 15 mars
- Brest, le 20 mars
- Paris, le 26 mars
- Nice, le 10 avril
- Tours, le 17 avril
- Perpignan, le 24 avril
- Les Saintes-Maries de la Mer, le 22 mai

Nous recherchons des bénévoles !

Une association vit grâce à ses membres. Une association est un collectif aux valeurs communes où chacun peut trouver sa place et être utile à hauteur de ses moyens et de ses compétences. Ainsi, tout le monde peut devenir bénévole et chaque mission de bénévolat est particulière. Vous pouvez retrouver toutes les missions de bénévolat proposées sur le site internet.

**BENEVOLAT
PERMANENCE JURIDIQUE**



**TENUE DU STANDARD
EN LIEN AVEC LA PERMANENCE
JURIDIQUE**



**TRANSMISSION À
L'ASSISTANT JURIDIQUE**

**BENEVOLAT
PROJET MEMOIRE**



**IMMERSION DANS LES
PROJETS LOCAUX DÉDIÉS
À LA MÉMOIRE
DES VOYAGEURS.**



**ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES DÉSIREUSES
DE DÉVELOPPER
DES PROJETS
SUR LEURS TERRITOIRES.**

Retrouvez nous dans vos régions

L'ANGVC est intervenue régulièrement lors de manifestation en région d'évènement culturels, mémoriels, dans le cadre de conférences, colloques, ateliers, salons, etc. Chaque mois nous publions sur nos réseaux sociaux le programme à venir, n'hésitez pas de profiter de notre présence pour vous joindre à nous, venir nous rencontrer et parler des évènements autour de vous

Rapport d'activité 2023

Ce rapport d'activité retrace les actions mises en œuvre en 2023 par l'association nationale des gens du voyage citoyens (ANGVC)

Rédacteur - William Acker

Aidez-nous à poursuivre nos actions. Adhérez, donnez, devenez bénévole à l'ANGVC !

Contact

ANGVC

9-11 avenue Michelet
Immeuble Axe nord
93400 Saint-Ouen

www.angvc.fr
contact@angvc.fr
[@angvc_asso](https://www.instagram.com/angvc_asso)